Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026061-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, Mme COLLET Audrey

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE JALLE Régis ayant reçu le pouvoir de M. KERVICHE Jérôme, M. LÉDAN David ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte

Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. GUILLOT Clément

2026/061 – FINANCES – Budget principal : affectation du résultat de la gestion 2025 et décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente le point.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

L'adoption du compte administratif au Conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de notre budget.

Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026061-DE

Constatant le Compte Administratif 2025 faisant apparaître :

	Fonctionnement	Investissement
Opérations budgétaires débit	4 212 748,18	1 738 656,21
Opérations budgétaires crédit	4 761 991,25	2 190 733,83
Résultat de l'exercice	**549 243,07**	**452 077,62**
Résultats antérieurs reportés (selon balanc	300 000,18	538 131,30
Résultat à affecter	**849 243,25**	
Résultat cumulé d'investissement		**990 208,92**
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		**91 611,81**
Résultat d'investissement corrigé des RAR		**898 597,11**
A couvrir par l'affectation si < 0		
Affectation au 1068	549 243,25	
Affectation au 002	300 000	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits au budget primitif 2026 telles que figurent le tableau ci-dessous pour intégrer les résultats 2025 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Affectation de résultat 2025 et DM n°1

COMMUNE DE SULNIAC - Commune de Sulniac

DM n° 1	2026
INSEE	56247

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	990 208.92 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**990 208.92 €**
R- 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	549 243.25 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**549 243.25 €**
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	1 539 452.17 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**1 539 452.17 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 539 452.17 €	0.00 €	1 539 452.17 €
Total Général		**1 539 452.17 €**		**1 539 452.17 €**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026061-DE

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante des résultats 2025 :

- **Section d'investissement :**
  Recettes : Art. 001 – Excédent reporté : 990 208.92€

  Recettes : Compte 1068 : Excédents de Fonctionnement capitalisés : 549 243.25€

- **Section de fonctionnement :**
  Recettes : Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté : 300 000 €

- **D'adopter la décision modificative n°1 relative au budget général telle que figurant dans le tableau ci-dessus**

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

Samson

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)